

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE PRESTATION DE SERVICES

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties concernant l'inscription aux formations ou stages organisés par NEO-RH.

En complétant on line et/ou en envoyant le dossier d'inscription à une formation ou stage, le participant reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve le contenu et l'application des présentes conditions générales et de la politique de respect de la vie privée de NEO-RH.

Les conditions générales ou particulières du client ne sont jamais d'application sauf accord exprès, écrit et préalable de NEO-RH.

NEO-RH (TVA BE 0883.302.487) établi Chemin de la Procession 164 à 7000 MONS, ci-après dénommée NEO-RH.

2. DEFINITIONS

2.1 Contrat : Ensemble des documents suivants disponibles sur le site www.neo-rh.com liant le participant à NEO-RH : les présentes conditions générales des formations et stages d'initiation.

2.2 Formation et stage d'initiation : Tout type d'enseignement de courte ou de longue durée, organisé en journée, en soirée ou en week-end par NEO-RH.

2.3 Participant : Toute personne physique ou morale qui a complété et envoyé un dossier d'inscription, et qui de ce fait, accepte le contenu et l'application des présentes conditions générales.

3. INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS OU STAGES

Les parties ne sont liées contractuellement qu'après réception par NEO-RH du dossier d'inscription du participant.

4. TARIF ET FACTURATION

4.1 Les prix en vigueur lors de l'acceptation par NEO-RH du dossier d'inscription du participant restent d'application toute la durée du stage d'initiation.

4.2 Sauf dérogations écrites de NEO-RH, toutes les factures émises par celle-ci sont payables en euros dans les dix jours qui suivent l'envoi de la facture et ce, nonobstant toute contestation. Les paiements devront être effectués par le participant sur le compte bancaire de NEO-RH.

4.3 Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social de NEO-RH, 8 jours calendrier après sa réception. A défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

5. PAIEMENT

5.1 A l'envoi du formulaire d'inscription, un acompte de 25% sera versé à NEO-RH.

5.2 A défaut de paiement de tout ou partie des sommes dues à échéance, celles-ci seront majorées, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard d'1% par mois ainsi que d'une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant dû en principal à titre de clause pénale avec un minimum de 100 €.

5.3 Les factures sont payables au plus tard 8 jours avant le début du stage d'initiation et dans la devise de facturation au siège social de NEO-RH. (BANQUE 363-0007978-64 | IBAN :BE29 3630 0079 7864 | BIC ING Belgique : BBRUBEBB).

6. RENONCIATION, ANNULATION, CHANGEMENT DE DATES ET DE CONFERENCIERS

6.1 Annulation / renonciation par le(s) participant(s)

6.1.1 Le participant dispose du droit de notifier à NEO-RH, par écrit, qu'il renonce à son inscription au stage, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 7 jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la notification par NEO-RH de la confirmation de la réception de son formulaire d'inscription au stage et ce uniquement tant que le stage n'a pas été entamé et fréquenté par le participant.

6.1.2 Le participant peut renoncer ou annuler son inscription au-delà du délai mentionné au point 6.1.1, par écrit, avec justification, jusqu'à 30 jours calendrier avant le démarrage du stage et ce sans indemnités.

6.1.3 Si l'annulation / renonciation est portée à la connaissance de NEO-RH, par écrit, entre 15 et 30 jours calendrier avant la date du début de la formation ou du stage, 50% du prix de l'inscription sera dû par le participant ;

6.1.4 Si l'annulation / renonciation est portée à la connaissance de NEO-RH, par écrit, 14 jours calendrier ou moins avant la date du début de la formation ou du stage, l'intégralité du prix de l'inscription sera due par le participant.

6.1.5 Toute annulation / renonciation qui n'est pas faite par écrit sera considérée comme nulle et non avenue.

6.1.6 Le fait que la facturation du stage n'intervienne pas avant le début de celui-ci n'est en aucun cas une justification acceptable pour annuler une inscription et déroger aux règles fixées aux points 6.1.1 à 6.1.5 de cet article.

6.1.7 Quelle que soit le stage, le remplacement d'un participant par un autre ou le report de l'inscription à un stage ultérieur n'est admis, à titre exceptionnel, qu'avec un accord formel de NEO-RH, et ce sur la base d'une demande écrite motivée.

6.2 Annulation par NEO-RH

6.2.1 En cas de survenance d'un cas de force majeure ou de manque d'inscriptions suffisantes à une formation ou un stage, NEO-RH aura le droit d'annuler une formation ou un stage ou d'en modifier les dates.

6.2.2 En cas d'empêchement d'un conférencier pour cause de maladie ou tout autre motif, NEO-RH aura le droit de changer de conférencier sans préavis ou de postposer l'intervention du conférencier empêché dans le temps et de fixer une nouvelle date pour sa conférence.

6.2.3 En cas d'annulation d'une formation ou d'un stage, le participant sera remboursé intégralement des sommes qu'il aura déjà versées à NEO-RH.

6.2.4 En cas de modification des dates de la formation ou du stage, le participant aura le droit de demander à NEO-RH le remboursement et l'annulation de son inscription. Cette demande devra être portée à la connaissance de NEO-RH par écrit dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date à laquelle NEO-RH aura notifié le changement de dates au participant. Sans réaction de la part du participant dans ce délai, son inscription sera considérée comme confirmée pour les nouvelles dates.

6.2.5 En cas de changement de conférencier et/ou fixation d'une nouvelle date de conférence, le participant n'aura droit à aucun remboursement quelconque de la part d'NEO-RH sauf preuve d'un préjudice.

7. VIE PRIVEE ET CONFIDENTIALITE

7.1 NEO-RH assure ses missions en toute confidentialité et respect de la vie privée de chaque personne.

7.2 Les données personnelles des participants qui ont été communiquées par eux à NEO-RH sont destinées à l'usage interne de celle-ci et à la gestion de ses formations ou stages. Les participants ont un droit d'accès à ces données et le cas échéant un droit de rectifier celles-ci comme prévu par la loi belge du 8 décembre 1992.

8. CLAUSE DE SAUEGARDE

8.1 La nullité ou l'inopposabilité d'une des dispositions ou d'une des clauses du contrat liant le participant à NEO-RH (qui comprend notamment les présentes conditions générales) ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions ou clauses du contrat qui restent pleinement valables.

8.2 Les parties conviennent de s'efforcer à remplacer de commun accord la disposition ou la clause nulle ou inopposable par une clause valable et applicable dont l'effet est autant que possible identique à celui prévu par la disposition ou la clause litigieuse. Les obligations des parties issues d'une disposition ou d'une clause nulle ou inopposable sont suspendues jusqu'à son remplacement dans le contrat.

9. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles de NEO-RH avec le client sont régies par le droit belge à l'exclusion de tout autre droit.

10. NULLITE-DIVISIBILITE

Si une clause comprise dans les présentes conditions, ou son application à une personne ou entité juridique ou situation, s'avère invalide, le reste des conditions, ou l'application de la clause à d'autres personnes ou entités juridiques ou situations ne sera pas affecté.

11. LITIGES

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de NEO-RH avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux du Hainaut, Division Mons.